



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

électricité

Question écrite n° 127155

Texte de la question

M. Jean-Pierre Schosteck appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les conséquences de la décision d'augmenter les tarifs de vente de l'électricité de 3,4 % depuis le mois d'août 2011. Il semble que les augmentations constatées individuellement ne correspondent pas aux annonces faites par EDF et qu'il existe un lissage de tous les contrats, de tous les tarifs, et en opacifiant la méthode de calcul. Il lui demande par conséquent des éclaircissements sur la vérité de la revalorisation récente des tarifs et, en outre, quelles pourront être les aides financières apportées pour les ménages en difficulté qui risquent d'avoir du mal à financer leur facture énergétique.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Schosteck](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 127155

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 31 janvier 2012, page 888

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)